

Depuis lundi 18 avril, les expulsé-e-s de la barre Balzac, à la Courneuve, sont sur le trottoir après 9 mois d'hébergement

Depuis le 18 avril au soir, les familles expulsées de la barre Balzac dorment sur le trottoir, place de la Fraternité, aux 4000 après avoir été mises à nouveau dehors, suite à la décision du Préfet de mettre fin à leur hébergement hôtelier. En effet, le nombre de sans logis du 93 (surtout des familles) hébergés dans des hôtels par l'État a été réduit de moitié fin mars 2011, passant de 1800 à 900 places, pour des raisons budgétaires.

Elles avaient été expulsées le 8 juillet 2010, de leur logement squatté faute d'autre solution car ils étaient vides depuis des années. 190 personnes, 49 enfants et nourrissons, s'étaient alors retrouvés sur le trottoir. Après un campement de près de deux semaines, l'armée policière était à nouveau intervenue, le 21 juillet sur instruction du Préfet Lambert. Il y avait eu des violences policières à l'égard de mères et de leurs bébés. Ces actes brutaux et choquants avaient été filmés et diffusés largement sur Internet. La police des polices saisie sur ces violences n'a toujours pas donné suite. Les expulsés, leurs délégués et les militants présents avaient été arrêtés, le Porte-parole du DAL mis en garde-à-vue. Sous la pression des familles, des habitants de la Courneuve et du comité de soutien, le Préfet du 93 avait dû héberger les expulsés dans des hôtels.

9 mois plus tard, et après trois réunions avec le Préfet, les expulsés sont à nouveau dans la rue. Seuls une dizaine de personnes ont été régularisés et une vingtaine de ménages ont été relogés par l'Etat. Elles campent depuis près de 2 mois dans la peur d'une nouvelle intervention policière.

La mairie a été sollicitée mais a toujours refusé de trouver un refuge pour ces familles ou au minimum d'installer des sanitaires et de l'eau. Pire, le maire a pris un arrêté demandant l'expulsion des familles. La « Plaine Commune » a également demandé l'expulsion auprès du Tribunal Administratif, mais ce dernier a rejeté cette demande.

Depuis leur mise à la rue, les familles expulsées de la barre Balzac demandent à être reçues par le Préfet Lambert, celui-ci a toujours refusé un rendez-vous. Les expulsés ont déposé des recours auprès du Tribunal Administratif pour demander que l'Etat reprenne les hébergements. Une audience en référé aura lieu le vendredi 17 juin à 11h au T.A. De Montreuil.

Solidaires de leur combat pour vivre dignement, nous soutenons les revendications des expulsés et exigeons de la Préfecture de Seine-Saint-Denis la régularisation des sans-papiers, le relogement de tous les expulsés et le rétablissement de leur hébergement.

RASSEMBLEMENT DEVANT LA PRÉFECTURE MERCREDI 29 JUIN - 15H

Esplanade Jean Moulin - Bobigny - M° Bobigny-Pablo Picasso

Rassemblements tous les mercredis à 18h, place de la Fraternité à La Courneuve (RER B : Aubervilliers-La Courneuve)

Et soyons nombreux tous les jours sur la Place de la Fraternité pour soutenir les expulsés !

UN TOIT POUR TOUS, ARRÊT DES EXPULSIONS !

CSP 75, DAL

ANC, Association Emmaüs, Association l'Embardée, ATF, Au cœur de la précarité, CGT Educ'action 93, D'ailleurs-d'ici Bordeaux, Emergence, Espace Farabi, Idéal 92, Jolie Môme, La Table est servie, La Maison du Tamil Eelam, La cause du peuple, LDH, Lumière sur lumière, Massy plus juste, MPP, MRAP, Réseau Solidarité Logement Saint-Denis, Union Syndicales Solidaires...
Les Alternatifs, EELV, FASE, Gauche Unitaire, PCMF, PG, NPA...